



Région académique
NOUVELLE-AQUITAINE



Document à lire attentivement et à conserver



PAIEMENT DE LA CANTINE PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

La cité scolaire Maurice Ravel procède au prélèvement automatique des factures de demi-pension et d'internat directement sur votre compte bancaire.

QUI EST CONCERNÉ PAR CE TYPE DE PAIEMENT ?

Les familles **non boursières** du collège et du lycée.

Les familles *devenues* boursières seront retirées du prélèvement automatique.

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

10 prélèvements sur votre compte bancaire sont prévus tout au long de l'année scolaire, dont 7 fixes et 3 d'ajustement. Le montant et la date de ces prélèvements sont détaillés dans le tableau ci-après :

	TRIMESTRE 1 du 01/09/22 au 31/12/22						TRIMESTRE 2 du 01/01/23 au 31/03/23					TRIMESTRE 3 du 01/04/23 au 08/07/23				
	Nb jours	Montant	06-oct	07-nov	06-déc	06-janv	Nb jours	Montant	06-févr	06-mars	06-avr	Nb jours	Montant	08-mai	06-juin	06-juil
DP 4 jours	56	173,04	45,00	45,00	45,00	Ajust.	44	135,96	45,00	45,00	Ajust.	44	135,96	45,00	45,00	Ajust.
DP 5 jours	70	202,37	55,00	55,00	55,00	Ajust.	55	159,30	55,00	55,00	Ajust.	55	159,30	55,00	55,00	Ajust.
Interne	70	536,95	135,00	135,00	135,00	Ajust.	55	421,95	135,00	135,00	Ajust.	55	421,95	135,00	135,00	Ajust.

Le nombre de jours et les tarifs sont ceux **fixés par la Région pour l'année civile 2022**. Ils sont susceptibles d'être réévalués en 2023 ; le montant des échéances fixes restera identique.

À la fin du trimestre, un ajustement sera réalisé. Si vous avez versé un montant supérieur au montant réellement dû, **le trop-perçu est automatiquement reversé sur votre compte**.

ATTENTION

- l'autorisation de prélèvement est valable pendant toute la scolarité au collège ou au lycée. Elle sera révoquée sur demande ou si l'enfant devient externe ou suite à deux rejets ;
- lors du passage de votre enfant du collège au lycée, il convient d'établir un nouveau mandat de prélèvement ;
- veuillez nous informer de tout changement de coordonnées bancaires en cours de scolarité.

DOCUMENTS A REMPLIR ET FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- 1) Mandat de prélèvement SEPA (joint), à ne pas compléter avec un stylo effaçable ;
- 2) Relevé d'identité bancaire récent.

DATE DE RETOUR DES DOCUMENTS AVANT LE 01 / 09 / 2022

OU RENVOYER LES DOCUMENTS ? **SECRETARIAT SCOLARITÉ** ou **PAR MAIL :**
secretariat.scolarite.ravel64@ac-bordeaux.fr

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez AGENT COMPTABLE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de AGENT COMPTABLE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 52 ESD 86BBE2

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : AGENT COMPTABLE

Adresse : 2 AVENUE MARANON

BP 269

Code postal : 64502

Ville : ST JEAN DE LUZ

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--	--

							()
--	--	--	--	--	--	--	---	--	--	---

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE de votre compte courant (au format IBAN BIC)**Rappel :**

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par AGENT COMPTABLE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec AGENT COMPTABLE.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.